



réfus titre de séjour parent d'un enfant français

Par **zizou1111**, le **11/06/2019** à **19:30**

bonjour Mr Mme ;

je viens de recevoir un refus de titre de séjour parent d'un enfant français ,ce refus est confirmé par le tribunal administratif pour motif ;non participation à l'entretien et l'education de l'enfant depuis sa naissance , deux anciens OQTF , et la séparation de la maman (c'est abusif car c'est pas vraie) je suis condamné de 200 EURO de pension alimentaire depuis debut 2017 et j'ai mon enfant un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires par jugement du JAF

il s'agit d'un refus simple sans OQTF .à ce jour je remplis tous les conditions mais la préfecture refuse me prendre un RDV pour une nouvelle demande de titre de séjour ;

que puis je faire

cordialement

Par **youris**, le **12/06/2019** à **10:06**

bonjour,

vous pouvez faire appel de la décision du tribunal administratif.

si vous remplissez toutes les conditions, pourquoi le TA a-t-il confirmé le refus de vous délivrer un titre de séjour.

si votre situation n'a pas évolué, le préfecture ne va pas vous donner un nouveau RdV pour vous donner un nouveau refus.

qu'en pense votre avocat ?

salutations

Par **ychanel**, le **13/06/2019** à **08:14**

oui c est sur qu'il faut faire le recours

il y a encore assez souvent des avocats militants et specialises avec des honoraires flexibles

et souvent a l'ordre des avocats local une commission speciale prevue bon courage